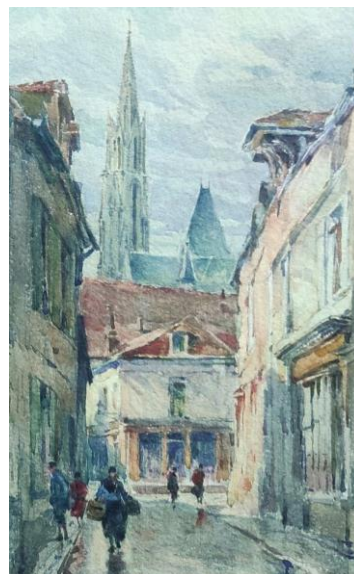


# Les TABLETTES

de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE &

D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS

N° 117– Novembre 2023



## Vie de la Société

Le 18 novembre, Gaëtan Bonnot, professeur agrégé à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, revenait sur le thème de la Grande Jacquerie de 1358 et ses lendemains auquel il a consacré sa thèse de doctorat.

« Effrois » ou « commotion des non nobles contre les nobles » tels sont les termes qui s'imposent, dès août 1358, pour désigner le soulèvement que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Jacquerie. Ils dénotent l'impact chez les contemporains de ce mouvement rural dont les descriptions qui nous sont parvenues concordent sur le caractère soudain, brutal et inédit par sa remise en cause de la société féodale. La révolte intervient dans le contexte de la guerre de Cent Ans, alors que la royauté des Valois, contestée par Charles II de Navarre et fragilisée depuis la défaite française de Poitiers face aux Anglais, en septembre 1356, connaît une grave crise. Tandis que le roi de France Jean II est prisonnier à Londres, le dauphin, futur Charles V, doit faire face à des critiques virulentes à l'intérieur du royaume : à Paris, le prévôt des marchands Étienne Marcel prend la tête d'une contestation politique qui bascule en révolte au début de 1358. Quelques mois plus tard, on assiste à un embrasement des campagnes d'Ile-de-France, de Picardie et de Champagne où la condition de la paysannerie, soumise aux abus des seigneurs, aux exactions des bandes de routiers, et à une pression fiscale royale accrue du fait de la guerre, n'a cessé de se dégrader. Le soulèvement anti-nobiliaire, aussi bref qu'intense, ne dure que quelques jours (du 28 mai au 9 ou 10 juin 1358,

avec la prise de Meaux et de la défaite simultanée des Jacques à Mello) et est immédiatement suivi par une répression féroce de la part des nobles.

Malgré un regain d'intérêt des historiens (Siméon Luce) pour cet épisode depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, sa lecture est restée jusqu'à nos jours largement tributaire du récit des chroniqueurs médiévaux, en premier lieu de celui de Jean Froissart, très hostile à la révolte paysanne qu'il s'est plu à dépeindre sous un jour apocalyptique. Or, les événements ont également donné lieu à la rédaction d'une abondante documentation judiciaire : l'étude des lettres de pardon octroyées par le pouvoir royal et des procès portés devant le Parlement de Paris, pour une bonne part inédits, permettent ainsi d'apprécier ce soulèvement en l'appréhendant par ses lendemains. Les quelques deux cents lettres de rémission recensées pour des faits liés à la Jacquerie ou à ses suites, principalement accordées au cours des années 1358-1360, témoignent avant tout d'une volonté du pouvoir royal d'utiliser la grâce comme moyen d'apaisement. Ces lettres, souvent peu précises sur les actes reprochés aux pardonnés, tendent à atténuer leur responsabilité au regard des circonstances (les pardons octroyés à des nobles impliqués dans le cycle de vengeance qui suit l'insurrection rejettent la faute sur les révoltés) ou en la diluant dans une action collective (dans le cas des lettres accordées à des communautés villageoises). En dépit de ces efforts pour restaurer la concorde, les tensions sociales nées de la Jacquerie demeureront vivaces comme en attestent les meurtres de Jacques présumés perpétrés par des gentilshommes jusque dans les années 1370.

Quant aux pièces relatives à soixante-dix procès, le plus souvent initiés par des nobles, couvrant une période s'étendant de 1359 à 1383, elles concernent principalement des destructions de biens. Les procédures débouchent généralement sur un accord entre les parties avec des dédommagements financiers. Parfois aussi, les juridictions interviennent pour limiter les prétentions de certains plaignants comme, par exemple, dans le procès intenté par l'écuier Guillaume Cornu aux habitants de Fontaine (Chaalis) pour la destruction de son hôtel seigneurial. En 1369, ayant obtenu des villageois, incapables de régler la peine pécuniaire mise à leur charge, la reconstruction des bâtiments, il persévéra dans son action en justice avant d'être finalement débouté par le Parlement.

Au-delà du bref déchaînement de violences du printemps 1358, ces suites judiciaires de la Jacquerie démontrent donc sur plusieurs décennies la persistance d'interactions conflictuelles entre nobles et non nobles, antagonismes qu'ils entretiennent et tentent également de résoudre en usant de diverses stratégies.

## **Campagne de redressement des bornes armoriées de 1540 en forêt d'Halatte du 4 au 7 novembre 2023**

En 1540, le connétable Anne de Montmorency et le chapitre de Saint-Rieul de Senlis font planter 60 bornes armoriées en forêt d'Halatte pour délimiter leur bois sur le Mont Alta. Ces bornes font partie de la grande campagne de bornage que le connétable entreprit dans la région entre 1537 et 1546.

Aujourd'hui, il reste 55 de ces bornes à leurs emplacements d'origine. Elles ont fait l'objet d'un article dans *Les Tablettes* de juin 2021, d'une étude exhaustive dans les *Comptes-rendus et mémoires de la SHAS, années 2018-2020* et d'une demande de classement au titre des monuments historiques en cours de procédure.

Malheureusement plusieurs de ces bornes ont eu à souffrir du temps et des hommes. De nombreuses bornes ont été plus ou moins penchées ou couchées par l'érosion, jusqu'à être totalement enterrées pour deux d'entre elles, d'autre ont été arrachées et posées sur le sol. Pour rendre à ces bornes leur aspect d'origine, une campagne de redressement a donc été envisagée.

Cette campagne de redressement des bornes, réalisée sous l'égide de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, a été programmée les samedi 4, lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 novembre 2023, en accord avec l'ONF. Un document support, identifiant les bornes et la méthodologie, a été élaboré puis validé par la DRAC et l'Architecte des bâtiments de France. La SHAS et les Amis du Vieux Verneuil ont lancé un appel à volontaires dès le mois de septembre. 44 personnes ont répondu. Une mini-pelle mécanique a été réservée. Le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France a prêté des outils. De nombreux volontaires sont venus avec les leurs.

Un géomètre est intervenu le 25 octobre pour définir précisément, par rapport aux bornes restées en place, les positions exactes des bornes à replanter. Pour la borne A02, il a pris l'alignement de la borne A03 et de la base de borne A17. Nous n'avons pas pris en référence la borne A01 qui a manifestement été replantée puisque les armoiries sont perpendiculaires à la limite de parcelle. Effectivement le travail du géomètre a montré que la borne A01 devait se situer initialement sur la route de l'Arbre à Fougères au bord de laquelle elle est aujourd'hui. Peut-être a-t-elle servi de repère pour le tracé de cette route aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La borne A02 avait été arrachée, mais pas déplacée. Pour la borne A04, le géomètre l'a positionnée à la jonction de la ligne précédente et de l'alignement des bornes A05 et A06. Il a marqué l'emplacement, mais également les orientations pour replanter la borne en respectant les lignes de limite de parcelles. Ici la borne avait été déplacée d'une bonne vingtaine de mètres. La même opération a été réalisée pour la borne B21, à partir de l'alignement des bornes B20 et B22 ; la borne arrachée était restée sur place. Le géomètre est revenu le 7 novembre, pour positionner la borne C10. Il l'a positionnée dans l'alignement des bornes C09 et C11 restées en place. Elle avait été déplacée d'une bonne dizaine de mètres.

Ce positionnement précis n'a pas été fait pour la borne B07, car, en première approche, il était visible que la borne était initialement à l'emplacement du chemin (même cas que la borne A01), ce qui explique qu'elle ait été déposée au moment du tracé des routes forestières. Elle a donc été repositionnée sur le talus encore visible à cet endroit, au plus près possible du chemin.



Le jour J, samedi 4 novembre 2023, enfin arrivé, malgré la pluie, tout était prêt pour démarrer. Malheureusement, l'abrogation de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> novembre 2023 interdisant l'accès du public aux forêts domaniales de l'Oise à cause de la tempête Ciaran, n'a été connue qu'en début d'après-midi. La campagne n'a démarré que le samedi après-midi vers 15 heures, sans la mini-pelle, et avec une équipe réduite mais efficace.

Le redressement des bornes dans la méthodologie retenue s'est très bien passé : dégager la terre sur toute la largeur de la borne, jusqu'à atteindre l'extrémité inférieure de la base de la borne, bien dégager et aplanir la zone où la borne va se remettre, la redresser en utilisant des cordes passées autour et en tirant des deux côtés en même temps, vérifier et ajuster si nécessaire et reboucher le trou autour de la borne en tassant bien. Il a été étonnant de constater que ces bornes si massives ont en fait été relativement faciles à redresser, si on est assez nombreux pour tirer sur les cordes bien entendu !

La borne B06, naturellement couchée sur le sol, nous a donné du fil à retordre. Une fois la borne bien dégagée, il s'est avéré que, du fait de l'érosion qui avait entraîné de la terre du flanc du Mont Alta, en amont de la borne, si on redressait celle-ci au niveau auquel elle avait été mise en place à l'origine, les armoiries, côté amont, ne seraient pas visibles en totalité. Il fallait donc remonter le niveau de la borne, soit la sortir de son « trou », combler partiellement celui-ci, et la remettre au même endroit avec les bonnes orientations. Malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à déplacer cette masse de 150-180 kg. Le chantier a été laissé en plan et repris, avec la mini-pelle le lundi après-midi. À ce moment-là, il a été facile, grâce à l'adresse du pelliste, de sortir la borne de son « trou », maintenue par des sangles, de combler à moitié le trou, et de repositionner la borne exactement au même endroit mais davantage sortie du sol.

La configuration était assez proche pour la borne B08, mais la pente en amont de la borne était beaucoup moins importante. Il était donc possible de bien dégager la borne en aplanissant un peu le terrain en amont de la borne.

Les bornes à redresser C08 et C11 ont également nécessité l'intervention de la mini-pelle. En les dégageant, il est apparu que ces bornes ne s'étaient pas naturellement couchées par affaissement ou érosion du terrain d'un côté, mais qu'elles avaient « basculé », la base sortant partiellement de terre, comme si on les avait très fortement poussées pour les faire tomber, avec un engin d'exploitation forestière peut-être. L'intervention de la mini-pelle a été nécessaire dans ces deux cas.

Les bornes redressées, en général, ne nécessitaient pas de réajuster leur orientation, sauf pour la borne B16. Celle-ci se trouvait sous un grand arbre mort, qu'il a fallu

dégager. Il est probable que ce soit cet arbre en tombant qui ait penché et dévié la borne. En effet, quand les volontaires ont eu dégagé la borne, ils ont constaté qu'elle n'était pas dans l'alignement des bornes B13 et B15, ce qu'ils ont rectifié.

Les bornes nouvellement redressées, ont été consciencieusement brossées (brosses souples pour enlever la terre et la mousse sans attaquer la pierre) pour faire apparaître des armoiries remarquablement bien conservées, à la grande joie de tous.

L'organisation préalable du travail, la présence de la mini-pelle, le nombre important de volontaires (plus de 20 le mardi) et leur efficacité ont permis de faire en deux jours pleins ce qui avait été estimé à quatre jours : la campagne était terminée le mardi 7 novembre à midi.

Au total 5 bornes ont été replantées (A02, A04, B07, B21, C10), une dégagée (B02) et 16 redressées, soit trois de plus que ce qui avait été initialement prévu (A07, A10, A12, A16, B03, B06, B08, B14, B16, B26, B27, C01, C02, C06, C08, C11).

Mais l'aventure n'est pas terminée. Conformément aux recommandations de l'Architecte des bâtiments de France, les deux bornes totalement enterrées, B04 et B09, n'ont pas été dégagées par principe de précaution. En effet, ne connaissant pas l'hygrométrie de la pierre enfouie depuis longtemps et l'hiver approchant, il est important de se prémunir du risque d'éclatement de la pierre dû au gel. De ce fait une deuxième campagne sera programmée au printemps, qui donnera d'ailleurs l'occasion de vérifier les résultats de cette campagne de novembre.

Quelques exemples du résultat :

### Avant



### Après



Borne A04

Borne A16

Borne B16

Borne C06

Nous remercions le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France pour le prêt de matériel, les Amis du Vieux Verneuil pour leur soutien continu et l'ONF.

Nous remercions chaleureusement le Rotary Club de Senlis qui a assuré le soutien financier de cette opération.

Nous remercions nos prestataires, la société Tugaut TP (pelle mécanique) et le cabinet de géomètre AET, pour leur efficacité et leur adaptabilité.

Et surtout un grand merci aux nombreux volontaires qui, outre leurs outils, ont apporté leur motivation, leur enthousiasme et leur efficacité.

Jean-Marc Chalot

Quelques-uns des volontaires :



### **Les bornes armoriées : une protection Monument historique ?**

Suite à la demande de protection au titre des Monuments Historiques déposée en octobre 2021, les bornes armoriées du Mont Alta, en forêt d'Halatte, étaient à l'ordre du jour de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture qui s'est tenue à Amiens le jeudi 23 novembre 2023. La présentation a été faite conjointement par Jean-Marc Chalot (SHAS) et Perrine Fuchs, chargée de la protection des monuments historiques de l'Oise à la DRAC Hauts-de-France. La Communauté de communes et le représentant de l'ONF ont aussi été consultés. L'accueil a été très positif et l'inscription à l'inventaire des monuments historiques est mise, comme c'est l'usage, en délibéré jusqu'en février 2024.

## Effondrement place Saint-Pierre

Dans la nuit du 8 novembre vers 4 h 00 du matin, le trottoir de la place Saint-Frambourg s'est brusquement effondré emportant tout à la fois les portails et une partie du mur mitoyen des deux maisons sur rue ainsi qu'une partie de la chaussée. Il est probable que le ciel d'une carrière en sous-sol s'est écroulé. L'histoire de ces maisons canoniales est mal connue mais nous possédons une gravure de 1826 qui montre le même alignement des maisons à l'époque.



Le 8 novembre au matin, avant étayement et élargissement du trou © Jérôme Delécluse



Dulaure 1826 © Gilles Bodin

### Portail des Junquières

Des travaux de restauration ont commencé sur le portail monumental de l'hôtel des Junquières. Situé au 2, rue Sainte-Geneviève, il ouvrait sur la propriété de Jean-Baptiste de Junquières, lieutenant de robe longue de la Capitainerie royale des chasses d'Halatte. Il doit avoir été édifié avant 1752, date du percement de la rue de la République (autrefois rue Royale) qui permit aux Junquières d'augmenter, en 1753, leur propriété du jardin longeant la voie nouvelle (aujourd'hui le parking). Ce portail, aujourd'hui sans fonction appartient aux dépendances du magasin Franprix.



© Marie-Laure Bodin

## Bienvenue

Nous sommes heureux d'accueillir Gisèle et Jean Tourret, Sara et François Sallembien, Michel Bourgouin, Pascale Mathiault, Aurélia et Guillaume Catanzano, Chantal et Jérôme Millet, nouveaux membres.

## Théâtre gallo-romain d'Estrées-Saint-Denis

À Estrées-Saint-Denis (Oise), le site du « Moulin Brûlé » occupe le sommet d'une éminence naturelle (87 m d'altitude) sur laquelle trois principaux monuments ont été mis au jour par l'Inrap en 2014 : un enclos consacré, un temple et un édifice de spectacle. Les recherches menées depuis précisent leurs différents états de construction et confirment l'importante activité économique et religieuse de cette bourgade antique du second âge du Fer au Bas-Empire.

Le théâtre primitif d'Estrées-Saint-Denis paraît avoir été édifié durant la période Pré-augustéenne (50-27 av. J.-C.), voire Augustéenne (27 av. J.-C./14 apr. J.-C.), ce qu'une datation C14 tend à confirmer. De fait, ce théâtre peut être considéré comme le plus ancien édifice de spectacle de l'Oise et, au-delà, comme l'un des plus anciens théâtres de Gaule Belgique.

[Actualité | Nouvelles données sur le sanctuaire du « Moulin... | Inrap](#)



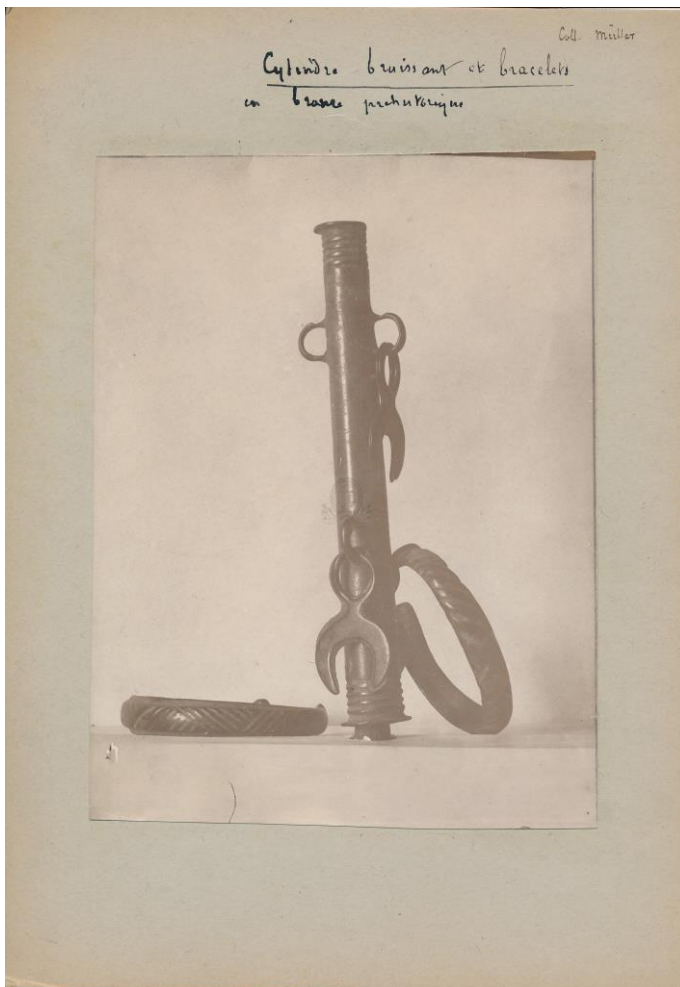
Secteur 2, théâtre romain, 2014 © Samuel Guérin, INRAP

## Trésor de notre bibliothèque

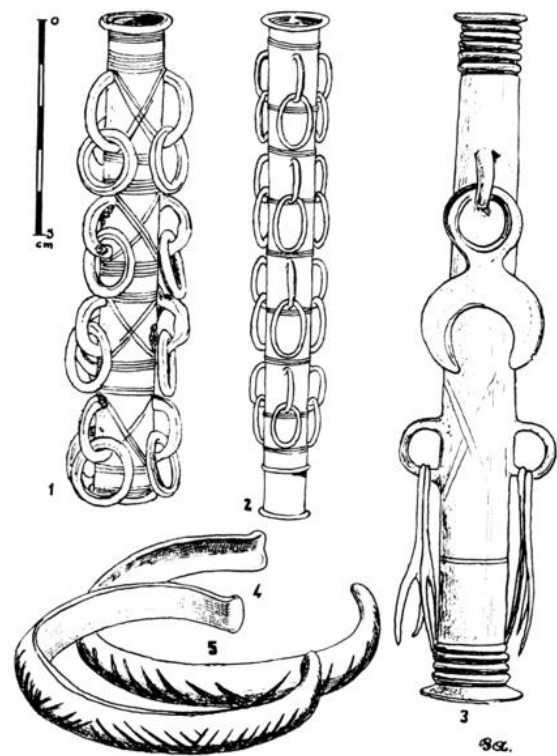
Les archives de la Société conservent des photos anciennes de la collection d'objets de l'abbé Eugène Müller (1834-1918), vice-président du Comité archéologique de Senlis<sup>1</sup>. Parmi celles-ci, la photo d'un objet de l'âge de bronze ressemble étrangement à des dessins d'un article paru en 1963 dans un Bulletin de la Société préhistorique française.

L'article *À propos des sistres de l'âge du bronze final* par P. Abauzit, fait mention de « Sistres d'origine inconnue » dont les figures ont été réalisées à partir d'une photo présente dans un album conservé par le musée de Saint-Germain en Laye. S'agit-il d'un exemplaire de la même photo ?

### [A propos des sistres de l'âge du bronze final - Persée \(persée.fr\)](https://persée.fr)



Cylindre bruisant et bracelets en bronze préhistorique © SHAS



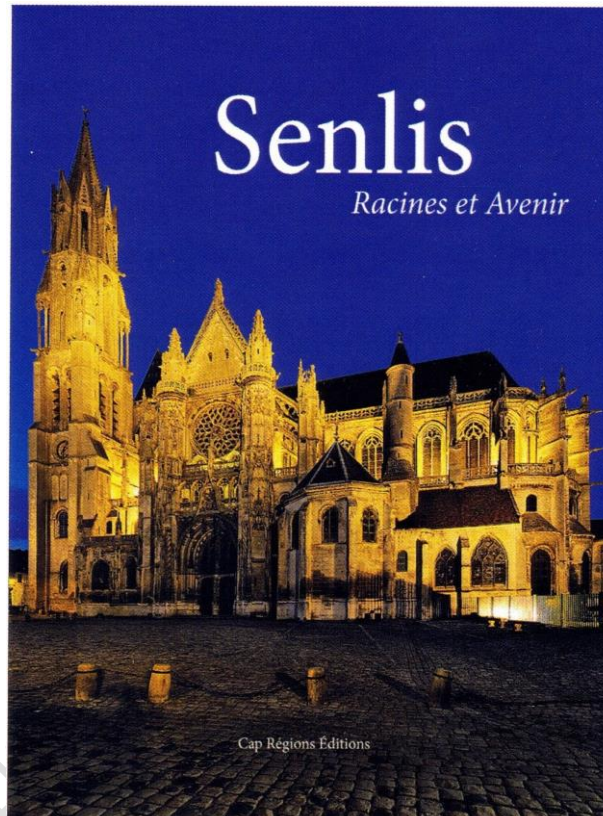
1 : Sistre dit d'Autun (S.-et-L.); 2 : sistre présumé de Mâcon (S.-et-L.);  
3 : sistre et 4-5 : bracelets d'origine inconnue.  
1 : D'après une photo et avec l'aimable autorisation du *British Museum*;  
2 : d'après Müllins; 3 à 5 : d'après une photo et avec l'aimable autorisation  
du *Musée de Saint-Germain*.  
L'échelle n'est vraiment valable que pour la Fig. 1.

Bulletin de la Société préhistorique française © Persée

<sup>1</sup> Avant 1921 la SHAS portait le nom de Comité archéologique.

## Vient de paraître

Cap Régions Éditions fait paraître la seconde version de l'ouvrage collectif *Senlis Racines et Avenir*. Cette fois le livre est entièrement en français ce qui permet de donner plus d'ampleur aux photos. Le contenu historique, anecdotique, touristique, artistique et économique dresse un panorama actualisé complet de la ville. Cet important ouvrage de 616 pages, sous jaquette, tout en couleurs, de format 324 x 246 mm, est vendu 59 €.

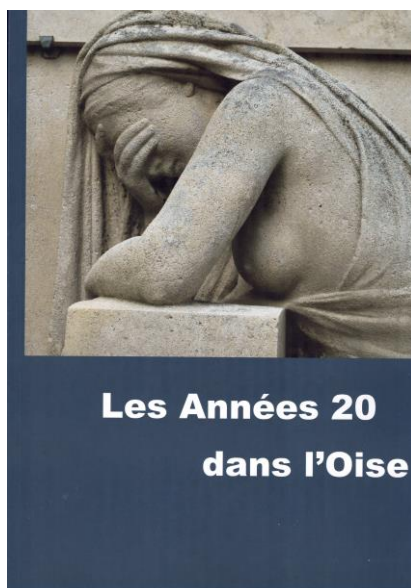


## Vient de paraître (rappel),

Les communications du colloque sur *Les années 1920 dans l'Oise* (octobre 2021) sont aujourd'hui publiées dans un recueil éponyme. Seize interventions originales sont ainsi livrées au public. Les sujets s'articulent sur quatre grands thèmes : *Traces et vestiges*, *Souvenirs et commémorations*, *Vie politique, économique et sociale*, *Vie culturelle*. Plusieurs concernent spécifiquement Senlis et sa proche région (*Le livre d'or de Saint-Vincent* par Philippe Papet, *L'immigration dans le Valois des années 1920* par Régis Moreau, *Louis Escavy maire de Senlis* par Gilles Bodin, *Les Lettres de Chantilly de Marcel Boulanger (1922)* par Phillippe Lamps, *Chantilly au lendemain de la guerre entre divertissements et tensions sociales* par Mathilde Marguerite-Houte, *Les sociétés historiques de l'Oise au lendemain de la Grande Guerre* par Morgan Hinard...)

Les Tablettes n° 117 – novembre 2023

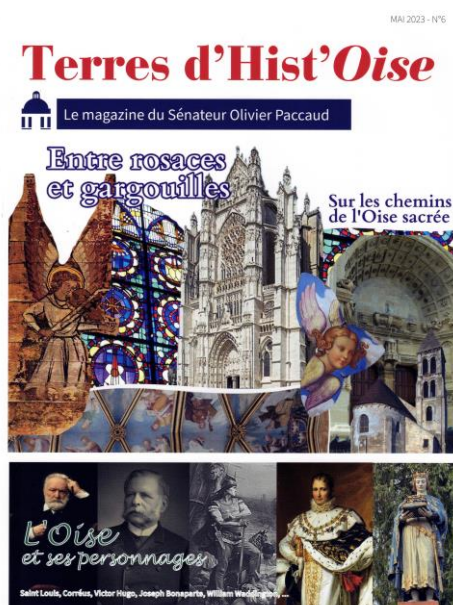
Au total un remarquable ouvrage en couleurs de 316 pages, vendu 20 euros par la SHAS.



### Publication reçue

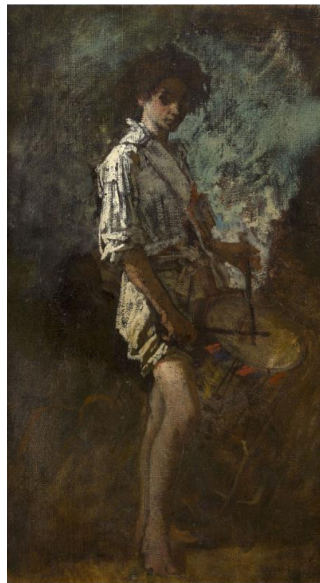
Le sénateur de l'Oise Olivier Paccaud publie le numéro 6 de son magazine Terres d'Hist'Oise. Cette publication vise de l'aveu de son initiateur à « déplier la grande tapisserie de l'histoire de l'Oise avec ses héroïnes, ses héros et ses seconds rôles oubliés, à essaimer ses anecdotes, à mettre en lumière la vie d'antan, à faire découvrir les monuments bâtiments glorieux, ignorés ou insolites de l'Oise ».

Le présent numéro visite ainsi en 30 étapes les vieilles pierres sacrées du département.



## Aux enchères

La maison Artcurial de Paris proposait le 22 novembre une huile sur toile (54,5 x 31 cm) du peintre senlisien Thomas Couture (1815 -1879. L'œuvre représente un jeune joueur de tambour Bien que ne figurant pas sur l'important tableau *L'enrôlement des Volontaires de 1792*, actuellement conservée au Musée départemental de l'Oise et réalisé par l'artiste à partir de 1848, ce jeune tambour pourrait s'inscrire dans les études préparatoires à celui-ci.



©Artcurial

Dimanche 12 novembre à Lille, Maître Lara Schweitzer et Acteon Lille vendaient une paire d'esquisses en terre cuite de Jean-Guillaume Moitte (1746-1810). Il s'agissait de deux cariatides de 33 cm de haut. Cet artiste, élève de Jean-Baptiste Pigalle et de Jean-Baptiste II Lemoyne, est connu à Senlis pour avoir réalisé la Vierge à l'enfant et les deux anges qui l'entourent disposés à hauteur des tribunes du chœur de la cathédrale.



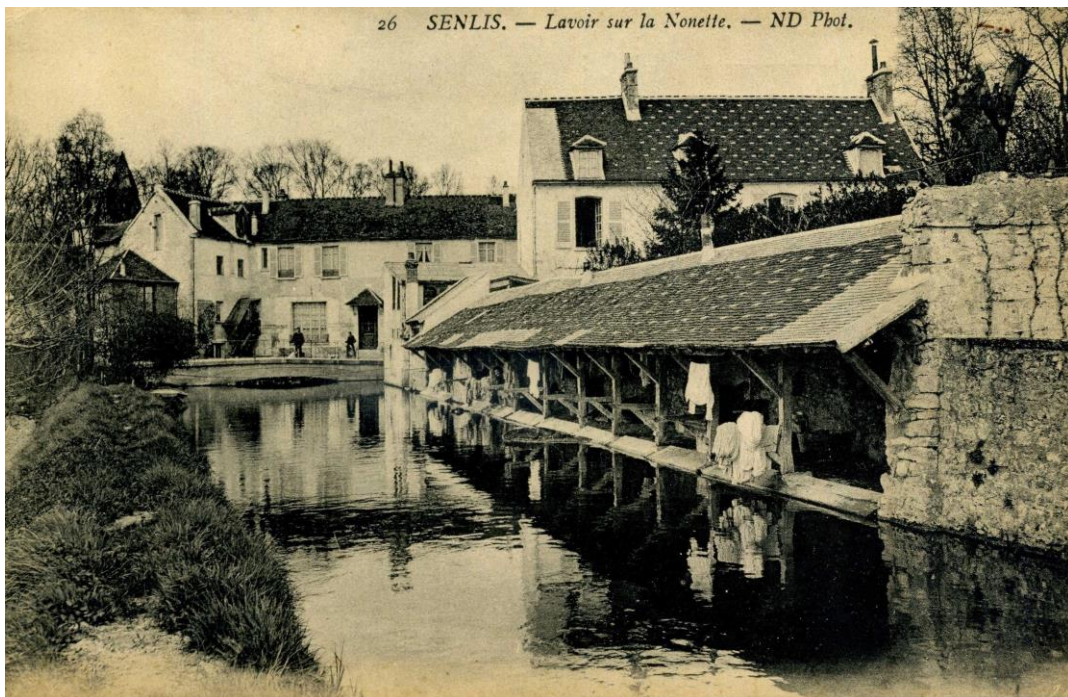
©Acteon Lille

## Photo mystère d'octobre



© Gilles Bodin

Cette porte à Senlis se trouve rue du Moulin-Saint-Etienne. Elle s'ouvre sur une allée ménagée entre la propriété de l'ancienne église Saint-Etienne et l'ancien presbytère. Le passage aboutissait aux lavoirs établis sur les bords de la Nonette. En avril 1931, l'écrivain américain, Louis Bromfield, avait réuni l'ensemble en location.



## Photo mystère de novembre

Cette plaque se trouve sur une maison de Senlis. La question peut se limiter à sa signification. Bien sûr seul le promeneur attentif précisera sa localisation.



© Denis Pigier



*Château royal, 47, rue du Châtel 60300 Senlis*

Fondée en 1862.

Reconnue d'utilité publique en 1877.

[contact@archeologie-senlis.fr](mailto:contact@archeologie-senlis.fr)

[www.archeologie-senlis.fr](http://www.archeologie-senlis.fr)

Les Tablettes : ISSN 2646-3431

Gilles Bodin, responsable de la publication